



## ***Hausse de la TVA généralisée, à l'exception du tabac :***

### ***Comment l'Etat « engraisse » l'industrie du tabac !***

**Paris, le 14 février 2012** – Alors qu'aujourd'hui, les agences de notation regardent d'un œil critique « la capacité » du gouvernement français à « stabiliser puis inverser la trajectoire de sa dette publique », les grands argentiers que sont les ministères des finances et du budget, ont proposé d'exempter les produits du tabac de la hausse généralisée de la TVA dans le cadre du Projet de loi de Finances Rectificatives 2012 (PLFR).

L'Alliance contre le tabac renouvelle la condamnation de la réduction du droit de consommation de 1.5% sur tous les produits du tabac pour compenser l'augmentation de la TVA, et déplore que cette exception ait été portée par le premier Ministre...

Comment a-t-il seulement pu accepter cette proposition de Bercy, et céder ainsi à la pression des acteurs du tabac, comme les buralistes ? Il cautionne un cadeau de 140 millions d'euros aux fabricants de tabac en cette période de crise, alors que les produits de cette industrie tuent 60 000 français chaque année, bien plus que la mortalité attribuable aux accidents de la route, alcool, sida, drogues illicites cumulées !!!

Le Président de l'Alliance contre le tabac, le Pr Yves Martinet, ajoute : *« Des députés de la majorité et de l'opposition ont saisi les enjeux impératifs de la politique du contrôle du tabac et se sont élevés contre cette mesure électoraliste et amoraliste. Le tabac n'est pas un produit comme les autres et sa consommation repart actuellement à la hausse... Une volonté politique sincère et courageuse fait cruellement défaut depuis 5 ans : des maladies et des morts auraient pu être évitées et ne le seront pas en l'absence d'une politique digne de ce nom. »*

L'Alliance contre le tabac, lors de la publication prochaine de son Livre Blanc du contrôle du tabac en France, ne manquera pas d'interpeller les candidats à l'élection présidentielle sur les enjeux et les orientations des candidats sur ce fléau, qui coûte bien trop cher à la collectivité et dont les recettes fiscales sont loin de compenser les dépenses de santé.

#### Contacts :

Professeur Yves MARTINET (Président) : 06 83 51 31 69

Mme Clémence CAGNAT-LARDEAU (Directrice) : 06 50 54 69 06

*L'Alliance contre le tabac, fédération d'associations regroupant aujourd'hui une trentaine de membres et de personnalités intervenant dans la lutte contre le tabagisme, contribue, aux niveaux national et international, à l'application des recommandations de la Convention-Cadre de l'OMS de lutte Anti-Tabac, signée et ratifiée par la France en 2004. Elle soutient des actions d'information et prévention, promeut une application rigoureuse de la réglementation, et exhorte les pouvoirs publics à un engagement à la hauteur du nombre de décès que le tabagisme provoque...*